

ECOSIRTOM

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Aujourd'hui, je voudrais vous parler de gestes essentiels pour un avenir durable : le tri à la source des biodéchets, la réparabilité des objets et le tri des emballages, tous liés à l'écologie responsable. L'impact environnemental de nos actions quotidiennes est de plus en plus évident, et il est de notre devoir de prendre des mesures concrètes pour préserver la planète. Le tri à la source des biodéchets est une étape cruciale. En séparant les matières organiques du reste de nos déchets, nous réduisons la quantité de déchets envoyée à l'incinérateur et les transformons en compost. Cette initiative contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des sols.

La réparabilité des objets est également un pilier de l'écologie responsable. En favorisant la réparation plutôt que le remplacement, nous prolongeons la durée de vie de nos biens et réduisons l'extraction de ressources naturelles épuisables pour la production de nouveaux produits. De plus, cela encourage l'innovation dans la conception de produits durables et réparables.

Le tri des emballages, quant à lui, permet de recycler efficacement les matériaux et de réduire la pollution plastique. En adoptant des emballages réutilisables, en privilégiant l'achat en vrac et en limitant l'utilisation de plastique, nous participons tous à la préservation des écosystèmes marins et terrestres.

En conclusion, l'écologie responsable est un impératif moral et environnemental qui requiert l'engagement de chacun d'entre nous.

En renforçant nos actions dans ces trois champs, compostage, réparation, prévention et tri des emballages nous oeuvrons à la création d'un avenir plus durable pour les générations futures.

Ensemble, nous pouvons faire la différence et assurer un avenir plus propre, plus sain et plus respectueux de notre planète.

Je tenais à rendre hommage à Jacky Borzycki, adjoint à la ville de Cluny, Vice président en charge de ces thématiques au Sirtom, qui nous a quittés en août dernier, pour son investissement et son implication sur ces sujets essentiels.

Catherine PEGON
Présidente



Contactez-nous :

secretariat@sirtomgrosne.fr | www.sirtomgrosne.fr | Tél. 03.85.59.26.98



ecosystem



Re_fashion

CITEO



REGION
BOURCOGNE
FRANCHE
COMTE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2023



Le SIRTOM a participé à **5 événements** organisés par les partenaires :

- La **Communauté de communes du Clunisois** à Cluny
- Le **Bus Marguerite** à Massilly et à Ameugny
- Les **POTES** à Tramayes
- **Villages Solidaires** à Saint Point.

Le SIRTOM a organisé 4 événements :

- **Stand Compostage** sur 2 marchés Cluny et Matour
- Une matinée **Zéro déchet** à Pierreclos
- Une **journée de la réparation** à Cluny



Tous ces événements ont permis de sensibiliser **800 personnes**.



8 animations scolaires de la maternelle à l'ENSAM ont été réalisées sur les thématiques variées, tri, compostage, nettoyons la nature, économie circulaire...

Ces animations ont permis de sensibiliser **500 élèves** du territoire.

Pourquoi réparer plutôt que jeter ?

Réparer permet d'**économiser des ressources** (matières premières, eau, électricité), de plus, vous ferez travailler les **artisans locaux** proches de chez vous : www.annuaire-reparation.fr
Ainsi en réparant vos objets, vous participez à l'économie locale, à la protection de l'environnement et la **réduction des déchets**.

Plusieurs solutions s'offrent à vous sur le territoire :

- Vos artisans locaux
- Les Macgyvers et les Bricoliers suivant votre commune.
- Des tutos existent sur internet, pour réparer tous les objets.



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a organisé au mois d'octobre une **journée de la réparation** à Cluny aux Ecuries de Saint-Hugues avec des personnes bénévoles et professionnels.

Lors de cette journée **26 objets** ont été réparés !



Le défi foyer zéro déchet



Cette année encore, **15 foyers** se sont regroupés pour participer au **défi foyer zéro déchet** en collaboration avec les Communautés de communes du Clunisois et Saint Cyr Mère Boëtier, Villages solidaires et les ateliers « l'heure de faire ensemble ».

Pendant 6 mois ils vont revoir leur consommation en vue de réduire leurs déchets.

Refuser - Réduire - Réparer, réemployer - Recycler - Rendre à la terre

CONSIGNES DE TRI

Poubelle jaune ; que deviennent nos emballages ?

Après avoir été collectés par les camions du SIRTOM, ces emballages font escale au quai de transfert de Quincieux pour un premier contrôle qualité. Ensuite, ils sont acheminés vers le centre de tri situé à Saint-Fons, près de Lyon.

Scannez ce QR Code pour suivre pas à pas le processus de tri de vos emballages !



AUTORISÉ

BOUEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES PLASTIQUES

Pots, gourdes, tubes, sachets et films en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BRIQUES ALIMENTAIRES



CARTONNETTES



NON AUTORISÉ

PILES

En déchèterie



GROS CARTONS D'EMBALLAGE

En déchèterie



DIVERS OBJETS

Poubelle noire ou déchèterie



BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE

Borne à verre, sans bouchon ni couvercle



AMPOULES

En déchèterie



PAPIERS

Borne à papier



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?



Un « biodéchet » doit être considéré comme une ressource et non pas comme un déchet.

Que dit la loi ?

A compter du 1er janvier 2024, la loi impose aux collectivités de proposer des solutions pour permettre à chaque habitant de valoriser ses biodéchets plutôt que de les jeter à la poubelle.

Le SIRTOM a choisi une orientation **100 % compostage** et souhaite intensifier les dispositifs déjà en place depuis 2007.

La mise en œuvre de cette loi se fera donc de manière progressive, et sur plusieurs années.

Pourquoi est-ce une bonne chose ?

En France, la poubelle des ménages contient ainsi 33 % de biodéchets, soit **83 kg par an et par habitant**. En mélange avec les ordures ménagères résiduelles, les biodéchets sont envoyés en incinération. Ces derniers étant majoritairement composés d'eau, leur brûlage consomme plus d'énergie qu'elle n'en produit. De plus, cette pratique contribue au changement climatique : pour chaque tonne de déchets brûlés, au moins une tonne de CO₂ est émise.

Je me suis inscrit pour obtenir un composteur, comment le récupérer ?

Des distributions vont être organisées dans différentes communes. Les modalités de retrait (dates / lieux / horaires) vous seront communiquées par mail.

Je dispose d'un jardin et j'aimerais acquérir un composteur, comment m'y prendre ?

Le SIRTOM propose des composteurs au tarif de 10 € (sur inscription) www.sirtomgrosne.fr

Peut-on bénéficier de poules pour réduire nos déchets ?

Oui, le SIRTOM peut vous fournir 2 poules et 1 poulailler pour 80 € sur réservation.

Je n'ai pas le droit de brûler comment faire pour gérer mes végétaux ?

Des solutions alternatives existent tels que le broyage, le compostage, le paillage et en dernier recours la déchèterie.

LE SIRTOM VC

Contactez-nous a



Grâce à votre participation et à votre mobilisation



Objectifs pour les années à venir



VOUS RÉPOND !

au 03.85.59.26.98

Je désire composter mes biodéchets mais je n'ai pas de jardin. Comment faire ?

Le compostage peut se réaliser collectivement sur des sites de compostage partagé, géré par plusieurs personnes et sur un espace commun.

Je souhaite composter mes biodéchets, existe-t-il des placettes de compostage partagé ?

Pour trouver des sites de compostage existants rendez-vous sur le site « Geocompost : la carte »

J'ai vu un site près de chez moi, comment faire pour y déposer mes déchets ?

Référez-vous aux consignes d'utilisations indiquées sur chaque bac

Pas encore de site de compostage sur votre commune ? Contactez votre mairie et faites-en la demande.